

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patsy Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/64e6f311e9ade2d91d52f6c0>

Date d'obtention : 2021-01-24 02:50:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervention scolaire: Évaluation de l'incident avec la trousse SEXTO

acte impulsif--- Rencontre de sensibilisation SEXTO fait par les policiers

Intervention policière (saisie appareil, rédaction rapport, avis courriel DPCP)

DPCP évalue et dirige vers:

ACTE IMPULSIF----- Rencontre de sensibilisation SEXTO fait par les policiers (saisie appareil, rédaction rapport, avis courriel DPCP)

ou

ACTE MALVEILLANT-----Enquête criminelle ou Tribunal de la jeunesse

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de remplir la grille d'évaluation d'incident avec toute les personnes impliquées afin d'évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Le résultat détermine s'il s'agit de pornographie juvénile et déterminera la suite des interventions. Il est important de ne jamais arrêter un protocole sexto et continuer de remplir la grille pour chacune des personnes impliquées car d'autres informations peuvent modifier l'évaluation. Chaque situation est unique et la trousse d'intervention est un outil pour nous guider afin de diriger nos interventions. Lors de doute raisonnable de pornographie juvénile, les policiers doivent être en tout temps informés et les appareils confisqués. Si les jeunes ne veulent pas collaborer, cela doit être traité comme un acte malveillant afin d'éviter la propagation d'images de vidéos et de répercussions. En conclusion, la trousse de protocole sexto dans les 3 situations a été un outil indispensable afin de limiter l'impact sur la santé physique et psychologique des jeunes victimes et de leurs entourage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Si un jour je suis devant une situation d'acte de malveillance et je dois confisquer le cellulaire d'un jeune dont je doute qu'il détient de la pornographie juvénile.

Je crois sincèrement que cette étape pourrait être délicate compte tenue de la fragilité de la situation. D'autant plus que je devrai confisquer son cellulaire et établir de façon protocolaire la procédure:

*mettre le cellulaire sur le mode avion

*éteindre le cellulaire

*insérer dans la pochette prévue à cet effet

*inscrire les infos sur l'autocollant

Ne pas pouvoir lui poser de question sans faire d'intervention afin de l'accompagner pour la suite, seulement lui préciser que je confisque son cellulaire pour doute de pornographie juvénile et que les policiers sont en route pour le récupérer et qu'une décision sera rendue prochainement.